



# Concepts de sélection 2025

Approuvés le 19 septembre 2024 et le 4 décembre 2024

Commission Sport de performance  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen

E-mail : [leistungssport@swiss-athletics.ch](mailto:leistungssport@swiss-athletics.ch)

## Table des matières

<b>1. Principes de sélection</b> .....	3
<b>1.1. But</b> .....	3
<b>1.2. 1.2. Conditions pour être sélectionné/e</b> .....	3
<b>1.3. Commission de sélection</b> .....	3
<b>1.4. Déroulement de la sélection</b> .....	4
<b>1.5. Encadrement aux grands événements</b> .....	4
<b>1.6. Participation aux frais</b> .....	4
<b>2. Championnats internationaux d'athlétisme des femmes et hommes</b> .....	5
<b>2.1. Championnats du monde en salle ; 21–23.03.2025, Nanjing (CHN)</b> .....	5
<b>2.2. Championnats d'Europe en salle ; 06 – 09.03.2025, Apeldoorn (NED)</b> .....	7
<b>2.3. Championnats du monde ; 13.09 – 21.09.2025, Tokyo (JPN)</b> .....	10
<b>2.4. World Relays ; 10.-11.05.2025, Guangzhou (CHN)</b> .....	12
<b>3. Championnats internationaux des catégories jeunesse</b> .....	13
<b>3.1. Championnats d'Europe U23 ; 17 – 20.07.2025, Bergen (NOR)</b> .....	13
<b>3.2. Championnats d'Europe U20 ; 07 – 10.08.2025 Tampere (FIN)</b> .....	16
<b>4. Autres championnats internationaux</b> .....	19
<b>4.1. CE Team EM ; 27 – 29.06.2025 Madrid (ESP)</b> .....	19
<b>4.2. European Road Running Championships; 12/13.04.2025 Leuven (BEL)</b> .....	20
<b>4.3. World Mountain &amp; Trail Running Championship, 25-28.09.2025, Canfrac (ESP)</b> .....	21
<b>4.4. International U18 Mountain Running Cup 14.-15.06.2025, Bratislava (SVK)</b> .....	23
<b>4.5. Road Running World Championships, 26-28.09.2025, Sand Diego (USA)</b> .....	24
<b>4.6. European Throwing Cup, 15-16.03.2025, Nicosia (CYP)</b> .....	24
<b>4.7. European 10'000m Cup, 24.05.2025, Pacé (FRA)</b> .....	24
<b>4.8. CE de cross, 14.12.2025, Lagoa (POR)</b> .....	24

# 1. Principes de sélection

## 1.1. But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2025.

Actuellement certains concepts manquent encore. Le document sera complété dès que les directives internationales seront connues.

## 1.2. 1.2. Conditions pour être sélectionné/e

- (1) L'athlète<sup>1</sup> est en possession d'une licence Swiss Athletics valable au moment de la sélection
- (2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux (World Athletics Eligibility Rules).
- (3) L'athlète possède une convention d'athlète signée. Les athlètes sélectionnés qui ne font pas partie d'un groupe de promotion acceptent, avec leur sélection, les dispositions de la convention d'athlète. Celle-ci leur sera envoyée sous une forme neutralisée avec la décision de sélection.
- (4) Les relayeurs ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais) qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs ainsi que les mesures de relais définies prévues.
- (5) Si plusieurs participations (y compris relais) sont possibles, la commission de sélection tient compte dans sa décision – sur la base de la proposition de sélection – de leur compatibilité et des perspectives de succès.
- (6) L'athlète a rempli resp. confirmé si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-4) pendant la période de qualification fixée.
- (7) L'athlète a réalisé la performance exigée en conformité avec les règles internationales de compétition (World Athletics Competition Rules et European Athletics Entry Standards & Conditions). Il faut spécialement tenir compte que seules les performances obtenues aux World Ranking Competitions comptent comme limites et pour le World Ranking.
- (8) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- (9) L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.
- (10) L'athlète a accompli le programme E-Learning «I run clean» d'European Athletics.
- (11) L'athlète respecte les statuts en matière d'éthique du sport Suisse.

## 1.3. Commission de sélection

- (1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable de la sélection pour toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de World Athletics et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement. En cas de doute la version allemande du concept de sélection fait foi, car il s'agit de la version originale, la version française étant une traduction.
- (2) Quand il s'agit de Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF), Universiades, Jeux de la Francophonie et Military World Games elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faitière compétente.
- (3) Conformément au règlement d'organisation de Swiss Athletics, le président ainsi que le directeur technique ou la responsable Jeunesse de Swiss Athletics sont des membres attitrés de la commission de sélection.

---

<sup>1</sup> Diese Bezeichnung umfasst sowohl die männliche als auch die weibliche Form. Auf eine Doppelnennung wird einzig aus Gründen der Übersichtlichkeit verzichtet.

#### *Membres de la commission de sélection :*

- Cedric El-Idrissi (président de la commission)
- Pablo Cassina
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Lea Sprunger
- Patrick Wieser
- Président Swiss Athletics : Christoph Seiler
- Directeur technique Swiss Athletics : Philipp Bandi (pour les événements majeurs Élite)
- Responsable Jeunesse Swiss Athletics : Karin Schnüriger (pour les événements majeurs Jeunesse)

#### **1.4. Déroulement de la sélection**

- (1) Le directeur technique/la responsable jeunesse propose la sélection d'athlètes individuels et d'équipes de relais. Avant de soumettre des propositions, il/elle vérifie si les conditions de sélection sont remplies (voir 1.2.).
- (2) Le coach de relais nomme les relayeurs (y compris les remplaçants) – en accord avec le directeur technique/la responsable jeunesse – avant la sélection.
- (3) La commission de sélection vérifie l'exactitude formelle des propositions et décide des sélections à la date de la sélection fixée à l'avance.
- (4) Si des athlètes n'ont pas réalisé les critères de sélection durant la saison actuelle, il est possible d'exiger une capacité de performance correspondante. Il s'agit principalement de performances de compétition de la saison actuelle. Il est toutefois aussi possible de tenir compte ou de juger des performances d'entraînement. Les mesures correspondantes sont à chaque fois définie au cas par cas.
- (5) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur les critères définis dans le concept. A cet effet, diverses mesures peuvent être définies, entre autres une compétition décisive ou une compétition prioritaire. La proposition de sélection du directeur technique/de la responsable jeunesse repose sur la prise de position de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national respectif.
- (6) La commission de sélection décide en dernier ressort si un athlète a le potentiel de participer à une finale ou de remporter une médaille.
- (7) Le président de sélection décide de la manière utilisée pour annoncer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.
- (8) Après avoir transmis l'information personnellement à l'athlète concerné, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics. Jusqu'à la publication sur la page d'accueil, les décisions de sélection sont confidentielles.
- (9) La commission de sélection peut annuler des sélections en cas de blessures, de capacité de performance/état de forme insuffisant, de négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto-déclaration médicale ainsi qu'en cas d'infraction aux statuts en matière d'éthique (voir 1.2.).
- (10) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre de contraintes de date.

#### **1.5. Encadrement aux grands événements**

Le team d'encadrement est composé en fonction des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs nationaux et est nommé par la commission de sélection au moment de la sélection.

#### **1.6. Participation aux frais**

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

## **2. Championnats internationaux d'athlétisme des femmes et hommes**

### **2.1. Championnats du monde en salle ; 21–23.03.2025, Nanjing (CHN)**

#### *2.1.1. Participants*

- (1) Jusqu'à deux athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.1.2./2.1.3.).
- (2) Un troisième athlète individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2009 n'ont pas le droit de participer.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2007 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids.

#### *2.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles*

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des 3 points suivants :

- (1) Il a rempli une limite CM (voir 2.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.5.).
- (2) Il est invité par World Athletics en raison de sa position dans la liste des meilleurs mondiaux pour la durée de la période de qualification après clôture de la période de qualification (voir 2.1.5.) (*target number of athletes*).
- (3) Il est invité par World Athletics comme un des 14 athlètes du groupe de participants au concours multiple. Les athlètes intéressés s'annoncent jusqu'au 20 décembre à Swiss Athletics.

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Les athlètes qui ont majoritairement rempli les critères de sélection en 2024 doivent fournir durant la saison Indoor 2025 une preuve de la capacité de performance correspondante (voir Principes de sélection 1.4.4.).

Les critères complémentaires suivants sont en outre pris en compte pour l'évaluation :

- capacité de performance attendue à l'événement cible
- pas de limitations qui perturbent la préparation de l'événement cible et/ou le but fixé
- courbe de forme

Si plus de 2 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline, la compétition des CS en salle à St. Gall des 22/23 février 2025 compte comme Trials (participation obligatoire). Les athlètes concernés dans les disciplines respectives seront informés sur les Trials avant les CS en salle à St. Gall. Les athlètes avec un potentiel de finale avéré (Top 8) aux CM en salle à Nanjing peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale, si un incident inattendu survient aux Trials (par. ex, chute, faux départ).

#### *2.1.3. Sélection des relais (4x400)*

- (1) Un relais est considéré sélectionnable s'il peut rivaliser avec le Top 12 du monde et qu'une participation fait sens au niveau sportif.
- (2) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2024.

#### 2.1.4. Clause médicale

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré (Top 8), une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un tel athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe pour des raisons médicales, il doit donner la preuve médicale au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

#### 2.1.5. Période de qualification

01.09.2024 au 09.03.2025

#### 2.1.6. Date de sélection

Lundi, 10.03.2025

#### 2.1.7. Limites CM en salle

<b>Femmes</b>		<b>Discipline</b> <i>(target number of athletes)</i>	<b>Hommes</b>	
<b>Indoor</b>	<b>Outdoor</b>		<b>Indoor</b>	<b>Outdoor</b>
7.15 10.90 (100m)		<b>60m (56)</b>	6.55 9.92 (100m)	
51.00		<b>400m (30)</b>	45.20	
2:00.00		<b>800m (30)</b>	1:45.00	
4:03.00 4:22.50 (Mile)		<b>1'500m (30)</b>	3:33.50 3:50.50 (Mile)	
8:33.00 14:25.00 (5000m)		<b>3'000m (15)</b>	7:31.00 12:45.00 (5000m)	
7.94 12.50 (100H)		<b>60H (48)</b>	7.57 13.12 (110H)	
1.97m		<b>Hauteur (12)</b>	2.34m	
4.75m		<b>Perche (12)</b>	5.85m	
6.90m		<b>Longueur (16)</b>	8.26m	
14.60m		<b>Triple (16)</b>	17.40m	
19.50m		<b>Poids (16)</b>	22.00m	
Top 14 athlètes		<b>Conc. mult. (14)</b>	Top 14 athlètes	
Pas de limite		<b>4x400</b>	Pas de limites	

Les disciplines techniques et la course de 3000m des femmes ne sont organisées que sous forme de finales.

#### 2.1.8. Dates prévues pour le voyage

Aller : Samedi, 15.03.2025

Retour : Lundi, 24.03.2025

## **2.2. Championnats d'Europe en salle ; 06 – 09.03.2025, Apeldoorn (NED)**

### *2.2.1. Dispositions générales*

Le concept de sélection est basé sur le document European Athletics « Qualification system and entry standards » (Avril 2024).

### *2.2.2. Participants*

- (1) Jusqu'à trois athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (voir 2.2.3./2.2.4.).
- (2) Un quatrième individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2007 n'ont pas le droit de participer dans la discipline du jet du poids des hommes.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2009 n'ont pas le droit de participer.

### *2.2.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il remplit au moins un des points suivants :

- (1) Il a rempli une limite CE (voir 2.2.8.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.2.6.). Les limites peuvent être réalisées aussi bien comme performances indoor qu'outdoor. Pour les disciplines de course les limites indoor et outdoor sont différentes.
- (2) Il est invité par European Athletics en raison de sa position dans le World Ranking après la fin de la période de qualification (voir 2.2.6.) (target number of athletes).

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Les athlètes qui ont majoritairement rempli les critères de sélection en 2024 doivent fournir une preuve de la capacité de performance correspondante (voir Principes de sélection 1.4.4.) pendant la saison indoor 2025.

Les critères complémentaires suivants sont en outre pris en compte pour l'évaluation :

- capacité de performance attendue à l'événement cible
- pas de limitations qui perturbent la préparation de l'événement cible et/ou le but fixé
- courbe de forme

Si plus de 3 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline, la compétition des CS en salle à St. Gall du 22/23 février 2025 compte comme Trials (participation obligatoire). Les athlètes concernés dans les disciplines respectives seront informés sur les Trials avant les CS en salle à St. Gall. Les athlètes avec un potentiel de finale avéré (Top 3) aux CE en salle à Apeldoorn peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale, si un incident inattendu survient aux Trials (par. ex, chute, faux départ).

#### 2.2.4. Sélection d'un relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il est invité par European Athletics comme un des 6 relais. C'est le cas pour les 3 meilleurs relais de la European Best List Outdoor 2024 cumulée et pour 2-3 nations avec les meilleurs temps individuels sur 400m de la saison Indoor 2025.
- (2) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2024.

#### 2.2.5. Clause médicale

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré (Top 3), une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un tel athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe pour des raisons médicales, il doit donner la preuve médicale au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

#### 2.2.6. Période de qualification

- (1) Toutes les disciplines sauf concours multiple : 25.02.2024 au 23.02.2025
- (2) Concours multiple : 20.08.2023 au 23.02.2025

#### 2.2.7. Date de la sélection

Lundi, 24.02.2025

#### 2.2.8. Limites CE en salle

<b>Femmes</b>		<b>Disciplines</b> <i>(target number of athletes)</i>	<b>Hommes</b>	
<b>Indoor</b>	<b>Outdoor</b>		<b>Indoor</b>	<b>Outdoor</b>
7.20	11.05 (100m)	<b>60m (40)</b>	6.60	10.05 (100m)
52.10	50.70	<b>400m (30)</b>	46.20	45.00
2:02.00	1:59.00	<b>800m (30)</b>	1:46.40	1:44.50
4:08.00	4:02.00	<b>1'500m (27)</b>	3:37.00	3:32.00
8:48.00	8:39.00	<b>3'000m (24)</b>	7:43.00	7:36.00
8.00	12.80 (100H)	<b>60H (32)</b>	7.63	13.25 (110H)
4600	6650	<b>Conc. mult. (14)</b>	6150	8450
1.96m		<b>Hauteur (18)</b>	2.30m	
4.70m		<b>Perche (18)</b>	5.85m	
6.85m		<b>Longueur (18)</b>	8.10m	
14.35m		<b>Triple (18)</b>	17.00m	
18.90m		<b>Poids (18)</b>	21.40m	
Pas de limite		<b>4x400 (6)</b>	Pas de limite	

### 2.2.9. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mardi, 05.03.2025 (saut en hauteur Hommes, 1500m Hommes, saut en longueur Hommes, 60m haies Hommes, triple saut femmes, saut à la perche Femmes, 1500m Femmes, 60m haies Femmes, 4x400m Mixed)

Mercredi, 06.03.2025 (concours multiple Hommes, 800m Hommes, 400m Hommes, triple saut Hommes, saut à la perche Hommes, 800m Femmes, saut en hauteur Femmes, saut en longueur Femmes, 400m Femmes)

Jeudi, 07.03.2025 (toutes les autres disciplines)

Retour : Lundi, 10.03.2025

## **2.3. Championnats du monde ; 13.09 – 21.09.2025, Tokyo (JPN)**

### *2.3.1. Dispositions générales*

Le concept de sélection CM est basé sur le document de World Athletics « Qualification system and entry standards » (février 2024).

### *2.3.2. Participants*

- (1) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection. (voir 2.3.3/2.3.4). Jusqu'à quatre athlètes ont le droit de participer, si l'un est invité aux championnats du monde par World Athletics via une Wild Card
- (2) Un quatrième athlète individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits via un relais, les athlètes déjà inscrits dans la discipline individuelle correspondante (100m ou 400m) comptent toutefois dans ce quota. Cette règle ne s'applique pas au relais 4x400m Mixed
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2005 n'ont pas le droit de participer aux disciplines de marathon et au 35km marche.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2007 n'ont pas le droit de participer aux disciplines de concours multiple, 10'000m, 20km marche ainsi qu'à toutes les disciplines de lancer.
- (6) Les athlètes nés après le 31.12.2009 n'ont pas le droit de participer.

### *2.3.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins un des points suivants :

- (1) Il a réalisé une limite CM (voir 2.3.8.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.3.6.).
- (2) Marathon : Top 5 Finisher au Platinum Label Marathon pendant la période de qualification et vainqueur du Gold Label Marathons 2025
- (3) Vainqueur général en 2024 de la Diamond League, Race Walk Tour, Combined Events Tour, meilleure performance Continental Tour Marteau ou Wildcard de World Athletics
- (4) Il est sélectionnable en raison de sa position au World Ranking après la période de qualification (voir 2.3.6.).

Les points suivants sont pris en compte pour la décision de sélection :

Une participation aux CS à Frauenfeld des 23/24 août 2025 est obligatoire, excepté pour les athlètes qui disputent le marathon ou la marche à Tokyo. D'autres exceptions peuvent être soumises au directeur technique. La commission de sélection décide des exceptions.

Si plus de 3 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline, la compétition des CS à Frauenfeld des 23/24 août 2025 compte comme Trial (participation obligatoire). Les athlètes concernés des disciplines respectives seront informés avant les CS à Frauenfeld sur les Trials. Les athlètes avec un potentiel avéré de finale (Top 8) aux CM à Tokyo peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale en cas d'incident inattendu aux Trials (par ex. chute, faux départ).

Les athlètes qui ont majoritairement rempli les critères de sélection en 2024 et/ou durant la saison Indoor 2025 doivent fournir une preuve de la capacité de performance correspondante (voir Principes de sélection 1.4.4.) pendant la saison outdoor 2025. Les critères de sélection supplémentaires suivants sont également pris en compte pour l'évaluation :

- capacité de performance attendue à l'événement cible
- pas de limitations qui perturbent la préparation de l'événement cible et/ou le but
- courbe de forme

#### 2.3.4. *Sélection des relais*

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il est classé dans le Top 14 aux World Athletics 2025.
- (2) Un relais est considéré comme sélectionnable, si après la période de qualification (voir 2.3.5) il compte parmi les deux équipes les mieux classées dans la liste des meilleurs mondiaux, qui ne sont pas directement qualifiées via leur classement aux World Athletics 2025.
- (3) La participation aux compétitions conduisant à la sélection d'un relais ne donne pas droit aux athlètes d'être sélectionnés.

#### 2.3.5. *Clause médicale*

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré (Top 8), une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un tel athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe pour des raisons médicales, il doit donner la preuve médicale au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

#### 2.3.6. *Périodes de qualification*

- (1) Marathon et 35km marche : 05.11.2023 au 04.05.2025
- (2) 10'000m, 20km marche, concours multiple, relais : 25.02.2024 au 24.08.2025
- (3) Toutes les autres disciplines : 01.08.2024 au 24.08.2025

#### 2.3.7. *Dates de sélection*

Marathon : Mercredi, 05.05.2025

Toutes les autres disciplines : Lundi, 25.08.2025

Les sélections seront communiquées le 30 août 2025.

### 2.3.8. Limites CM

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b> <i>(target number of athletes)</i>	<b>Hommes</b>
11.07	<b>100m</b> (48)	10.00
22.57	<b>200m</b> (48)	20.16
50.75	<b>400m</b> (48)	44.85
1:59.00	<b>800m</b> (56)	1:44.50
4:01.50 (4:19.90)	<b>1'500m</b> (56)	3:33.00 (3:50.00)
14:50.00	<b>5'000m</b> (42)	13:01.00
30:20.00	<b>10'000m</b> (27)	27:00.00
2:23:30	<b>Marathon</b> (100)	2:06:30
1:29:00	<b>20km marche</b> (50)	1:19:20
2:48:00	<b>35km marche</b> (50)	2:28:00
12.73	<b>100/110m H</b> (40)	13.27
54.65	<b>400m H</b> (40)	48.50
9:18.00	<b>3'000m Steeple</b> (36)	8:15.00
1.97m	<b>Hauteur</b> (36)	2.33m
4.73m	<b>Perche</b> (36)	5.82m
6.86m	<b>Longueur</b> (36)	8.27m
14.55m	<b>Triple</b> (36)	17.22m
18.80m	<b>Poids</b> (36)	21.50m
64.50m	<b>Disque</b> (36)	67.50m
74.00m	<b>Marteau</b> (36)	78.20m
64.00m	<b>Javelot</b> (36)	85.50m
6'500	<b>Conc. mult.</b> (24)	8'550
14 World Relays/2 MP	<b>4x100m</b> (16)	14 World Relays/2 MP
14 World Relays/2 MP	<b>4x400m</b> (16)	14 World Relays/2 MP
14 World Relays/2 MP	<b>4x400m mixed</b> (16)	14 World Relays/2 MP

### 2.3.9. Dates prévues pour le voyage

Aller : tbd

Retour : Lundi, 22.09.2025

## 2.4. World Relays ; 10.-11.05.2025, Guangzhou (CHN)

Suit à une date ultérieure

### **3. Championnats internationaux des catégories jeunesse**

#### **3.1. Championnats d'Europe U23 ; 17 – 20.07.2025, Bergen (NOR)**

##### *3.1.1. Dispositions générales*

Les exigences d'European Athletics ont été reprises pour les athlètes qui peuvent participer pour la première fois à des CE U23 (années de naissance 2005 et 2004). Pour l'année de naissance U23 la plus âgée (2003), des limites plus sévères sont appliquées. Du point de vue de Swiss Athletics elles reflètent de manière plus adéquate les exigences de performance internationales spécifiques à l'âge et montrent la voie de développement vers la réalisation des directives de qualification CE des catégories des actifs. Dans certaines disciplines il n'y pas de différences entre les limites correspondantes. Ceci est uniquement lié à la fixation des limites par European Athletics.

##### *3.1.2. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 2003, 2004 et 2005 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à 3 athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection.

##### *3.1.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (1) Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il a réussi une limite CE U23 (voir 3.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 3.1.5.).
- (2) La commission de sélection peut sélectionner des athlètes (année de naissance 2003) ayant réussi la limite en 2004/05, dans la mesure où ils ont un potentiel de finale.
- (3) Si plus de 3 athlètes ont réalisé la limite, la proposition de sélection du directeur technique se base sur l'idée de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à la manifestation cible. L'évaluation sera notamment basée sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes.
- (4) Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies, la confrontation directe lors d'un meeting à définir début juillet comptera particulièrement dans l'évaluation (si moins de 3 athlètes ont réussi la limite) ou comme trials (si plus de 3 athlètes ont réussi la limite). Une participation à cette compétition est obligatoire pour les candidats des disciplines mentionnées ci-dessus. Si un ou deux athlètes devaient s'établir clairement comme participants aux CE au cours de la saison, ils peuvent également être intégrés dans une série éliminatoire de leur discipline avec un niveau correspondant ou être évalués spécialement en cas de blessure.
- (5) Dans la discipline Concours multiple, les résultats des concours Landquart (24/25 mai) et des CS de concours multiple (14/15 juin) compteront particulièrement dans l'évaluation. La participation à au moins une de ces compétitions est en principe obligatoire pour les candidats dans ces disciplines. Les résultats du World Combined Event Tour peuvent également être pris en compte dans des cas exceptionnels. En cas d'impasse, les CS multiples ont la plus grande importance.
- (6) Dans les disciplines techniques, en fonction du niveau de performance par discipline et du nombre de limites réalisées, des concours comptant particulièrement dans l'évaluation peuvent encore être définis pendant la saison.
- (7) Les athlètes qui souhaitent participer aux CE U23, peuvent exceptionnellement aussi participer aux Universiades (16.07-27.07.2025), si c'est logistiquement possible. Une éventuelle double participation doit être discutée avec l'entraîneur national.

### 3.1.4. Sélection des relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable si au moment de la sélection, il prouve posséder un potentiel de finale.
- (2) Les membres d'un relais qui se sont aussi qualifiés dans des disciplines individuelles, ont la possibilité de s'aligner au maximum dans une discipline en plus du relais.
- (3) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2024.

### 3.1.5. Périodes de qualification

Pour le concours multiple : 01.04.2025 au 15.06.2025

Pour toutes les autres disciplines : 01.04.2025 au 06.07.2025

### 3.1.6. Date de sélection

Lundi, 07.07.2025

### 3.1.7. Limites CE U23

Femmes		Discipline	Hommes	
An. 2003	An. 2004/05		An. 2003	An. 2004/05
TBD	11.68	100m	TBD	10.48
TBD	24.00	200m	TBD	21.15
TBD	55.00	400m	TBD	46.90
TBD	2:06.50	800m	TBD	1:48.00
TBD	4:22.00	1'500m	TBD	3:42.50
TBD	16:37.50	5'000m	TBD	13:58.00
TBD	35:30.00	10'000m	TBD	29:40.00
TBD	13.80	100/110m H	TBD	14.35
TBD	1:00.00	400m H	TBD	52.50
TBD	10:20.00	3'000m Steeple	TBD	8:55.00
TBD	51:00.00	10km marche	TBD	45:30.00
TBD	1.80	Hauteur	TBD	2.10
TBD	4.05	Perche	TBD	5.25
TBD	6.35	Longueur	TBD	7.55
TBD	13.10	Triple	TBD	15.50
TBD	14.40	Poids	TBD	17.65
TBD	49.50	Disque	TBD	54.50
TBD	60.50	Marteau	TBD	65.00
TBD	50.00	Javelot	TBD	71.00
TBD	5650	Conc. mult.	TBD	7450
Potentiel de finale		Relais	Potentiel de finale	

### *3.1.8. Participation aux frais*

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, hébergement).

### *3.1.9. Dates prévues pour le voyage*

Aller : Mardi, 15.07.2025

Retour : Lundi, 21.07.2025

## **3.2. Championnats d'Europe U20 ; 07 – 10.08.2025 Tampere (FIN)**

### *3.2.1. Dispositions générales*

Swiss Athletics reprend les limites d'European Athletics.

### *3.2.2. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 2006, 2007, 2008 et 2009 ont le droit de participer
- (2) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection.
- (3) Si un athlète a le niveau pour remplir plusieurs limites, il doit se concentrer sur une discipline dans la préparation et à l'événement majeur pour réaliser le meilleur résultat possible aux CE U20. En plus d'une participation dans une discipline individuelle, il est également possible de s'aligner dans le relais à l'événement majeur. Une sélection dans deux disciplines individuelles et le relais n'est en aucun cas possible.

### *3.2.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (1) Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il réalise une limite CE U20 (voir 3.2.7.) pendant la période de qualification (voir 3.2.5) correspondante.
- (2) Si plus de 3 athlètes ont réalisé la limite, la proposition de sélection du directeur technique se base sur l'idée de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à la manifestation cible. L'évaluation sera notamment basée sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes.
- (3) Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies, la confrontation directe lors d'un meeting à définir début juillet comptera particulièrement (si moins de 3 athlètes ont réussi la limite) ou comme Trials (si plus de 3 athlètes ont réussi la limite). La participation à cette compétition est obligatoire pour les candidats de ces disciplines. Un athlète avec un potentiel de médaille aux CE U20 peut être jugé spécialement en cas de blessure.
- (4) Dans la discipline Concours multiple, les résultats des concours Landquart (24/25 mai) et des CS de concours multiple (14/15 juin) compteront particulièrement dans l'évaluation. La participation à au moins une de ces compétitions est obligatoire pour les candidats dans ces disciplines. En cas d'impasse, les CS multiples ont la plus grande importance.
- (5) Dans les disciplines techniques en fonction du niveau de performance par discipline et du nombre de limites réalisées, des concours comptant particulièrement dans l'évaluation peuvent encore être définis en juillet pendant la saison.
- (6) Les athlètes qui participent à l'EYOF (20-26.07.2025) ne peuvent pas se qualifier pour les CE U20. Les engagements dans les relais 4x100m font exception, une participation dans une discipline individuelle n'étant toutefois pas possible.
- (7) Les athlètes qui participent aux CE U20 ne peuvent pas participer aux Universiades (16.07-27.07.2025).

### 3.2.4. Sélection des relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il possède un potentiel de finale au moment de la sélection.
- (2) Les membres d'un relais, qui sont aussi qualifiés dans des disciplines individuelles, ont la possibilité de s'aligner au maximum dans une discipline en plus du relais.
- (3) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2024

### 3.2.5. Périodes de qualification

01.04.2025 au 27.07.2025

### 3.2.6. Date de la sélection

Lundi, 28.07.2025

### 3.2.7. Limites CE U20

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>
11.80	<b>100m</b>	10.62
24.40	<b>200m</b>	21.55
55.50	<b>400m</b>	48.15
2:07.80	<b>800m</b>	1:50.00
4:24.00	<b>1500m</b>	3:47.50
9:48.00	<b>3000m</b>	8:17.00
17:05.00	<b>5'000m</b>	14:26.00
51:00.00	<b>10'000m marche</b>	45:30.00
13.92	<b>100/110m H</b>	14.12
61.00	<b>400m H</b>	53.25
10:50.00	<b>3'000m Steeple</b>	9:15.00
1.80	<b>Hauteur</b>	2.11
4.00	<b>Perche</b>	5.12
6.20	<b>Longueur</b>	7.40
12.85	<b>Triple</b>	15.05
14.10	<b>Poids</b>	17.80
47.50	<b>Disque</b>	54.50
57.50	<b>Marteau</b>	68.00
48.50	<b>Javelot</b>	66.00
5350	<b>Conc. mult.</b>	7200
Potentiel de finale	<b>4x100m</b>	Potentiel de finale
Potentiel de finale	<b>4x400m</b>	Potentiel de finale

### 3.2.8. *Participation aux frais*

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, hébergement).

### 3.2.9. *Dates prévues pour le voyage*

Aller :           Mardi, 05.08.2025

Retour :         Lundi, 11.08.2025

## **4. Autres championnats internationaux**

### **4.1. CE Team EM ; 27 – 29.06.2025 Madrid (ESP)**

#### *4.1.1. Informations générales*

Les CE Team 2025 sont organisés dans trois divisions. La Suisse fait partie de la division 1.

#### *4.1.2. Participants*

Un athlète s'aligne par discipline individuelle ainsi qu'un relais 4x100m et un relais 4x400m Mixed.

#### *4.1.3. Disciplines*

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 5000m, 100/110m haies, 400m haies, 3000m Steeple, hauteur, longueur, perche, triple, poids, disque, marteau, javelot, 4x100m, 4x400m Mixed

#### *4.1.4. Nations participantes*

CZE, ESP, FIN, FRA, GBR, GER, GRE, HUN, ITA, LTU, NED, POL, POR, SUI, SWE, UKR

#### *4.1.5. Sélection*

La sélection se fait dans le sens de l'équipe la plus performante. Les CE Team font partie intégrante du calendrier de compétition international et il faut planifier une participation en conséquence.

#### *4.1.6. Date de la sélection*

Lundi, 16.06.2025

#### *4.1.7. Dates prévues pour le voyage*

Aller : Mercredi, 25.06.2025 et jeudi, 26.06.2025

Retour : Lundi, 30.06.2025

## 4.2. European Road Running Championships; 12/13.04.2025 Leuven (BEL)

### 4.2.1. Généralités

L'European Running Championships a lieu pour la première fois en 2025. Ces championnats se déroulent sur les distances de 10km, semi-marathon et marathon. À partir de 2025, ces championnats auront lieu tous les deux ans, les années impaires.

Les catégories Actifs (Femmes et Hommes) sont organisées.

Il y a également un classement par équipe dans toutes les catégories et sur toutes les distances (3 résultats comptent, max. 6 athlètes).

### 4.2.2. Critères de sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable :

- S'il réalise une limite dans la période du 01.01.2024 au 23.03.2025 (marathon jusqu'au 26.01.2025). Pour les athlètes qui, en 2025, font partie des U23 (et plus jeunes) une limite plus facile est appliquée. La limite sur 10km peut aussi être réalisée sur piste.

D'autres sélections se font sur la base de la proposition de l'entraîneur national de longue distance et de l'entraîneur chef de course :

- Si dans une catégorie et sur une distance au moins 2 athlètes se sont qualifiés et participent à l'événement, il est possible de sélectionner 1 à 2 autres athlètes.
- Les autres athlètes doivent présenter un niveau de performance permettant de s'attendre à un résultat d'équipe au moins au milieu du classement.

### 4.2.3. Limites

	<b>Hommes</b>	<b>M U23 (2003+jeunes)</b>
10km	28.52	29.08
Semi-marathon	1:03.00	1:03.37
Marathon	2:12.30	2:13.30

	<b>Femmes</b>	<b>W U23 (2003+jeunes)</b>
10km	33.00	33.23
Semi-marathon	1:11.45	1:12.30
Marathon	2:29.45	2:31.49

Les limites sont reconnues seulement si elles ont été obtenues à des courses WRC officielles.

### 4.2.4. Date de la sélection

Mardi, 28.01.2025 (Marathon)

Mardi, 25.03.2025 (10km, semi-marathon)

### 4.2.5. Dates prévues pour le voyage

Aller : Jeudi, 10.04.2025

Retour : Lundi, 14.04.2025

### **4.3. World Mountain & Trail Running Championship, 25-28.09.2025, Canfrac (ESP)**

#### *4.3.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning*

Si un athlète souhaite disputer le championnat international de course de montagne/Trailrunning (CM), il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne/Trail ([gabriellombrier@swiss-athletics.ch](mailto:gabriellombrier@swiss-athletics.ch)) au plus tard jusqu'au 30 mai 2025. Avec l'annonce, l'athlète remet également sa planification de compétition jusqu'à l'événement majeur.

Il a acheté une licence de Swiss Athletics jusqu'au 30 mai 2025 (voir 1.2. (1) principes de sélection). La planification de compétition doit être axée sur l'événement majeur, avec le but d'y réaliser la meilleure performance possible.

#### *4.3.2. Catégories et courses*

Je 25.09.2025 :	Vertical, Seniors 6.4km, + 937m
Ve 26.09.2025 :	Short Trail, Seniors env. 45km, +/- 3300m
Sa 27.09.2025 :	Long Trail, Seniors 83km, +/- 5900m
Di 28.09.2025 :	Up and Down, Juniors 7.6km, +/- 580m Up and Down, Seniors 14.5km, +/- 1150m

#### *4.3.3. Exigences en matière de sélection et but*

La sélection s'effectue principalement sur la base de la performance réalisée aux courses de sélection mentionnées et en tenant compte des résultats réalisés durant la période de sélection. Les points/Ranking ITRA peuvent également être pris en compte (dans les différentes catégories ITRA). Les résultats des European Offroad Championships 2024 peuvent également être pris en compte pour la sélection. Toutes les courses de sélection indiquées sont obligatoires. Des exceptions justifiées doivent être soumises jusqu'à trois semaines au plus tard avant la course sélection correspondante à l'entraîneur national Course de montagne /Trail et doivent être autorisées. Les décisions concernant l'autorisation d'exceptions sont prises par la commission de sélection. Seuls des athlètes ayant de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement aux CM seront proposés pour la sélection. Pour décider de la sélection il sera également tenu compte du niveau et de la densité des adversaires, des écarts aux courses de sélection, du parcours, du comportement tactique, de la courbe de forme, des confrontations directes etc. Une double participation est possible uniquement au Vertical et Up and Down dans la catégorie des actifs.

#### *4.3.4. Sélection Team*

Il y a un classement par équipe, établi avec les trois meilleurs par team avec maximum quatre participants (Uphill/Up and Down) et 6 (Short/Long Trail).

Dans le sens d'une brillante performance d'équipe, des athlètes n'ayant pas rempli les exigences individuelles de sélection peuvent être sélectionnés. Il est possible de faire cela pour que le nombre minimal d'athlètes puisse être aligné pour un résultat par équipe. Un team sera sélectionné seulement s'il existe de réelles chances de finir dans le top 8.

#### 4.3.5. *Compétitions de sélection*

Vertical Seniors :

- 15.06.2025 Neirivue – Moléson
- Une autre course de montagne durant la période de sélection. La compétition doit être approuvée par l'entraîneur national Course de montagne/Trail via la planification de compétition.

Up and Down Seniors :

- 05.04.2025 compétition Up and Down à Aigle
- 21.06.2025 Hörnli Trail 1133, CS de course de montagne à Fischingen

Up and Down Juniors :

- 05.04.2025 compétition Up and Down à Aigle
- Le résultat obtenu à Aigle doit être confirmé dans une deuxième compétition durant la période de sélection (course de montagne, cross, route, piste, CO).

Short Trail :

- 09.08.2025, Sierre-Zinal
- Une compétition de Trail internationale (ITRA course à points des catégories 50K/50M/100K), dans la période de juin 2024 au 31 juillet 2025. La compétition doit être approuvée par l'entraîneur national Course de montagne/Trail via la planification de compétition.

Long Trail :

- 07.06.2025, Scenic Trail K54, CS de Trail SM à Tesserete
- Une compétition de Trail internationale (ITRA course à points des catégories 50K/50M/100K), durant la période de juin 2024 au 31 mai 2025. La compétition doit être approuvée par l'entraîneur national Course de Trail via la planification de compétition.

#### 4.3.6. *Période de qualification*

Longtrail : 1.6.24 au 7.6.25

Shorttrail : 1.6.24 au 9.8.25

Toutes les autres disciplines : 5.4. au 9.8.25

#### 4.3.7. *Date de la sélection*

Long Trail : Lundi, 16.06.2025

Short Trail/Vertical/Up and Down : Lundi, 18.08.2025

#### 4.3.8. *Camp d'entraînement préparatoire*

Pour tous/toutes les athlètes intéressés, un camp d'entraînement est organisé à Davos du 12.7. au 27.07.2025. Les frais sont à charge des participants/es.

#### 4.3.9. *Dates prévues pour le voyage*

Aller : 23.09.2025 Vertical, 24.09.2025 toutes les autres distances

Retour : 29.09.2025

Les dates de voyage sont contraignantes. Les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur national et les athlètes doivent prendre en charge eux-mêmes l'organisation et les frais liés à ces exceptions.

#### **4.4. International U18 Mountain Running Cup 14.-15.06.2025, Bratislava (SVK)**

##### *4.4.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning*

Si un athlète souhaite disputer la Mountain Running Cup, il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne ([gabriellombriser@swiss-athletics.ch](mailto:gabriellombriser@swiss-athletics.ch)) au plus tard jusqu'au 20 mars 2025.

Au moment de la sélection il a acheté une licence Swiss Athletics (voir 1.2. (1) principes de sélection).

##### *4.4.2. Compétition*

Di 15.06.2025 Uphill 5km / + 350m

##### *4.4.3. Exigences en matière de sélection et but*

La sélection s'effectue principalement sur la base de la performance réalisée à la course de sélection et en tenant compte d'autres résultats réalisés durant la période de sélection. La course de sélection indiquée est obligatoire. Seuls des athlètes ayant de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement seront proposés pour la sélection. Les différents résultats de compétition et le classement général de la Swiss Athletics Cross Cup peuvent être pris en compte pour la sélection. La participation à la course de sélection est obligatoire. Des exceptions justifiées doivent être soumises à l'entraîneur national Course de montagne jusqu'au 20 mars 2025. Les décisions concernant l'autorisation d'exceptions sont prises par la commission de sélection.

##### *4.4.4. Sélection Team*

Il y a un classement par équipe, établi avec les trois meilleurs par team avec maximum quatre participants. Swiss Athletics souhaite aligner un team de chaque.

##### *4.4.5. Compétitions de sélection*

- 05.04.2025 CS Up and Down U18 à Aigle
- Un autre résultat de compétition durant la période de sélection (course de montagne, cross, route, piste CO) sera pris en compte. Il faut donc impérativement en avoir un.

##### *4.4.6. Période de qualification*

01.01.25 bis 11.05.25

##### *4.4.7. Date de la sélection*

Lundi, 19.05.2025

##### *4.4.8. Dates prévues pour voyage*

Aller : 12 ou 13.06.2025

Retour : 16.06.2025

##### *4.4.9. Participation aux frais*

Swiss Athletics peut facturer aux athlètes sélectionnés une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, hébergement).

**4.5. Road Running World Championships, 26-28.09.2025, Sand Diego (USA)**

Suit à une date ultérieure

**4.6. European Throwing Cup, 15-16.03.2025, Nicosia (CYP)**

Suit à une date ultérieure

**4.7. European 10'000m Cup, 24.05.2025, Pacé (FRA)**

Suit à une date ultérieure

**4.8. CE de cross, 14.12.2025, Lagoa (POR)**

Suit à une date ultérieure